

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 249 Rect.

présenté par
M. Lurel, M. Letchimy, M. Manscour, M. Jalton, Mme Berthelot
et les membres du groupe Socialiste, Radical et Citoyen

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :

« Avant le 31 décembre 2007, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les modalités d'intégration des personnes privés d'emploi en outre-mer dans les statistiques nationales relatives aux chiffres du chômage. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet présenté par le Gouvernement a pour objectif de lutter contre le chômage. Or, il apparaît que les statistiques nationales des chiffres du chômage n'intègrent pas les chômeurs outre-mer.

Cette situation est totalement choquante puisque ce qui n'est pas comptabilisé n'est naturellement pas pris en compte par les pouvoirs publics.

Cet amendement vise à mettre fin à cette anomalie des plus choquantes.